



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2403

Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'association Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023, et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 -  
Approbation d'une convention

Direction des Evénements et Animation

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 9 MARS 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 14 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 MARS 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 14 MARS 2023

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme BRAIBANT THORAVAL), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2403 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 35 000 EUROS A L'ASSOCIATION COMITE BOULISTE DEPARTEMENTAL DU RHONE ET METROPOLE DE LYON, POUR L'ORGANISATION DU TROPHEE DES CLOS BOULISTES DE LA VILLE DE LYON D'AVRIL A SEPTEMBRE 2023, ET DES TOURNOIS BOULISTES DE PENTECOTE DU 27 AU 29 MAI 2023 - APPROBATION D'UNE CONVENTION (DIRECTION DES EVÉNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 février 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon (CBDRML) organise d'une part le Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon sur la période d'avril à septembre 2023, et d'autre part les Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023 (109<sup>ème</sup> édition).

L'association a pour objet le développement de la pratique du sport-boules ou plus communément appelé boule lyonnaise.

Le Trophée des Clos Boulistes permet chaque année de réunir l'ensemble des 22 associations sportives boulistes de Lyon et d'organiser un tournoi convivial dans plusieurs clos lyonnais.

Les différents tournois débiteront en avril tandis que la finale interviendra en septembre en présence des 8 équipes finalistes.

Pour cette 16<sup>e</sup> édition du Trophée des Clos Boulistes, les objectifs de l'association sont :

- l'animation des clos boulistes lyonnais dans les arrondissements ;
- la sauvegarde du jeu de boules traditionnel ;
- la relance du sport boules et la recherche de nouveaux licenciés ;
- d'attirer le public lyonnais en organisant un tournoi de qualité.

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte attirent les meilleures équipes internationales avec comme objectif principal le mélange de toutes les catégories hommes et femmes, des plus jeunes aux vétérans, des débutants jusqu'aux élites. L'association attend environ 6 000 joueurs participant à ces événements de la Pentecôte, comme lors des éditions 2022.

Lors de cette 109<sup>e</sup> édition, les compétitions débiteront le samedi et se dérouleront sur plusieurs sites à l'extérieur de Lyon : bouledromes de Dardilly, Rillieux-la-Pape et Corbas. Les finales auront lieu le lundi sur la Place Bellecour (Lyon 2<sup>e</sup>).

Des actions seront mises en place pour renforcer la transition « éco responsable » du tournoi, comme la réduction du plastique (incitation à l'usage de gourdes), la mise en place d'un dispositif de tri, ou encore la sensibilisation aux bonnes pratiques.

Les principaux objectifs de l'association sur ces tournois de la Pentecôte sont :

- d'organiser une compétition bouliste de qualité afin de contribuer à l'augmentation du nombre de participants ;
- de mettre en valeur et promouvoir cette discipline sportive ;
- de renforcer l'attractivité de la manifestation auprès du grand public.

Par ailleurs, les Tournois Boulistes de Pentecôte contribuent au rayonnement de la ville de Lyon compte tenu de l'augmentation des participants venus de Lyon et sa région, de la France entière et même de plusieurs pays étrangers.

Dans leur globalité, l'organisation de ces deux manifestations permet de valoriser la pratique d'une discipline sportive traditionnelle : « la boule lyonnaise », patrimoine lyonnais et reconnu patrimoine culturel immatériel de la France.

En 2020, une subvention de 35 000 euros de la Ville de Lyon a été votée pour l'organisation de ces évènements, par la délibération n° 2020/5329 du 27 janvier 2020.

En raison du contexte sanitaire, ces évènements 2020 ont dû être annulés. Un acompte de 21 000 euros a été versé ; il a été convenu avec l'Association que cet acompte serait conservé en prévision des éditions 2021 et que le complément de 14 000€ serait versé en 2021. Ces éditions ayant également été annulées, la subvention n'a pas été versée à l'association en 2021, mais pour l'édition 2022 (délibération 2022/1613 du 31 mars 2022).

L'association sollicite cette année une subvention de 35 000 euros pour l'organisation de ces deux événements. Le budget prévisionnel du Trophée des Clos Boulistes est de 10 675 euros, celui des Tournois Boulistes de Pentecôte est de 148 000 euros, soit un budget prévisionnel global de 158 675 euros.

En raison de l'intérêt local que présentent ces manifestations pour la population lyonnaise, au plan sportif, pour le rayonnement de la ville et la valorisation de son patrimoine sportif et culturel, je propose d'allouer une subvention de 35 000 euros au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

Une convention entre la Ville de Lyon et l'association, jointe à ce rapport, permet de fixer les modalités de versement de la subvention ainsi que les obligations respectives des deux parties.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2020/5329 du 27 janvier 2020 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/717 du 25 et 26 mars 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2022/1613 du 31 mars 2022 ;

Vu l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, qui prévoit l'obligation de conclure une convention avec l'organisme de droit privé, lorsque le montant des subventions qui lui sont allouées dépasse la somme de 23 000 euros ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

**DELIBERE**

- 1- Une subvention de 35 000 euros est allouée au Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon pour l'organisation du Trophée des Clos Boulistes de la Ville de Lyon d'avril à septembre 2023 et des Tournois Boulistes de Pentecôte du 27 au 29 mai 2023.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Comité Bouliste Départemental du Rhône et Métropole de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 4- La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2023, sur le code service 10230, programme EVENSPORT, opération EVENSPOR, ligne de crédit n° 44036, nature 65748.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET